

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poêle		Omnibus		Poêle		Omnibus		Poêle		Omnibus		Poêle		Omnibus		Poêle		Omnibus		Poêle	
CAHORS. — D.	6 25	1 14	5 53	PARIS. — D.	2 30	7 30	CAHORS. — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE. D.	5 20	9 30	CAHORS. — D.	7 40	11 40	CAHORS. — D.	7 40	11 40	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	
Mercure.	6 54	1 25	6 19	— Express.	8 30	3 15	Sept-Ponts.	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX.	9 30	9 30	Cabesut, halte	7 48	11 40	Arcambal.	8 10	12 20	Lamadoleine.	7 56	11 44	
Parnac.	7 3	1 34	6 28	BORDEAUX.	5 45	3 15	Cieurac.	5 11	11 29	5 57	Montauban D.	7 25	10 35	Vers.	8 11	12 15	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	Monbrun, hal.	8 20	12 29	
Lunche.	7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D.	8 40	3 55	Labenneq.	5 20	11 39	6 11	Founeuve.	7 40	10 49	Saint-Géry.	8 18	12 18	Cajarc.	9 25	2 12	Cajarc.	9 25	2 12	
Castelfranc.	7 31	1 59	6 53	Foual.	8 45	3 3	Bordeston.	5 31	11 52	6 25	Albias.	7 51	10 58	Conduché.	8 34	12 35	Montbrun, hal.	8 31	12 42	Vers.	9 34	2 29	
Puy-l'Évêque.	7 43	2 8	7 8	Solnac-Touzac	9 1	3 28	Causade.	5 55	12 16	6 56	Réalville.	8 3	11 7	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	Conduché.	9 11	1 45	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 38	Réalville.	6 5	12 26	7 8	Causado.	8 18	11 19	St-Martin-Lab.	8 52	1 25	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	
Solnac-Touzac	8 6	2 20	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	Albias.	6 13	12 34	7 18	Bordeston.	8 33	11 30	Calvignac, hal.	9 4	1 43	Calvignac, hal.	9 4	1 43	Conduché.	9 11	1 45	
Foual.	8 13	2 35	7 39	Gastolfranc.	9 34	4 5	Founeuve.	6 22	12 43	7 28	Montpezat.	8 57	11 51	Cajarc.	9 17	1 59	Cajarc.	9 17	1 59	Saint-Géry.	9 25	2 12	
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzoch.	9 47	4 19	Montauban. A.	6 39	1 7	7 45	Calvignac.	9 19	12 9	Montbrun, hal.	9 33	2 23	Montbrun, hal.	9 33	2 23	Vers.	9 34	2 29	
BORDEAUX.	3 51	8 11	8 49	Morcené.	9 57	4 30	BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	Calvignac.	9 29	12 13	Calvignac.	9 44	2 38	Calvignac.	9 44	2 38	Arcambal.	9 44	2 46	
PARIS. — A.	11 46	4 18	8 49	CAHORS. — A.	10 25	5 1	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	Sept-Ponts.	9 42	12 30	Lamadoleine.	9 58	3 9	Lamadoleine.	9 58	3 9	Cabesut, halte.	9 56	3 9	

Cahors, le 13 Janvier.

## LA NOUVELLE SESSION

La session ordinaire de la Chambre des députés s'ouvre dans des conditions particulièrement difficiles, avec un budget en déficit de 400 millions, de grands désirs d'économie brayamment affichés et l'impossibilité de s'entendre pour les réaliser. Joignez à cela l'instabilité qui résulte du vote de deux douzièmes provisoires seulement et de la présence d'un ministère qui semble avoir été créé, avec les débris du précédent, dans l'unique but de passer les fêtes du jour de l'an. On conviendra que cela n'a rien de très rassurant.

Aussi n'est-il bruit que d'alliances conclues en vue d'une dissolution que tout le monde considère comme inévitable et qui devient, par cela même, assez probable. Il est certain que si la droite et l'extrême-gauche recommencent leur politique de coalition, si elles renversent, comme elles en manifestent l'intention, le ministère Goblet à la première occasion, il sera difficile d'éviter la dissolution. Et pourtant, nous ne croyons pas que personne, même à la Chambre, puisse considérer comme désirable cette mesure extrême.

L'élection du Nord a montré que la droite a plutôt perdu du terrain qu'elle n'en a gagné. Il est peu probable que des élections générales lui soient aussi favorables que celles du 4 octobre 1885.

Il suffit, d'autre part, de lire les journaux radicaux pour se convaincre que l'éventualité d'une dissolution leur est particulièrement désagréable. Ils perdent même, quand on leur en parle, toute espèce de sang-froid

et considèrent la dissolution comme un crime de lèse-majesté commis sur la Chambre.

Les modérés seuls peuvent donc envisager avec tranquillité l'hypothèse d'une nouvelle consultation du pays. Ils n'ont rien à perdre, d'abord, puisqu'ils sont actuellement à l'état de minorité impuissante à la Chambre et que les administrations sont entièrement livrées à l'influence radicale. Ils ont tout à gagner, car eux seuls sont innocents du gâchis où nous a plongé la politique des partis extrêmes. Ils peuvent opposer leurs utiles travaux et leur bonne administration, durant les dix années qu'ils ont été au pouvoir, aux désordres administratifs et financiers qui ont suivi l'avènement des radicaux; à l'impuissance brouillonne des extrêmes.

Mais il faut bien le reconnaître, les modérés ne sont pas encore aussi fortement organisés qu'ils devraient l'être. Ils peuvent croire, de plus, que la leçon n'a pas encore assez duré. Enfin, et surtout, il ne leur paraît pas que de nouvelles agitations politiques ou électorales soient désirables pour ce pays qui en est las et qui réclame la paix et la tranquillité dont il est si longtemps privé. Ces diverses raisons font que, si les modérés ne redoutent pas une dissolution prochaine, ils ne la désirent pas non plus très ardemment. Malheureusement, ils seront impuissants à l'éviter s'il plaît à la droite et à l'extrême-gauche de la rendre nécessaire.

Il faut donc seulement tabler, sinon sur la sagesse des partis extrêmes, du moins sur l'intérêt qu'ils ont à ne pas renverser le ministère Goblet. Mais n'est-ce pas trop demander aux amis de M. de Cassagnac et de M. Clémenceau que de compter sur leur logique ?

★ ★

en cravate blanche, en habit, avec toutes ses décorations sur la poitrine.

Il avait un air singulier, narquois et méchant. Il souriait en lui-même du bon tour qu'il allait jouer à sa fille.

Celle-ci était ravissante, en cheveux avec quelques œillets piqués dans ses tresses blondes, son visage irradié par un contentement intérieur qu'elle cherchait vainement à dissimuler.

Marguerite l'avait depuis un instant laissée seule. Elle était allée s'habiller à son tour.

Quand le comte eut entendu le pas de la servante dans l'escalier, il offrit son bras à Wilhelmine et ils descendirent tous les deux.

La voiture attendait en bas.

Le valet de pied se précipita pour ouvrir la portière et Wilhelmine entra dans le landau. Elle vit avec surprise que les panneaux de bois qui protégeaient les glaces étaient levés.

Elle allait en demander l'explication quand le comte lui dit :

— Nous les baisserons tout à l'heure, quand nous serons en marche.

La jeune fille resta quelques minutes là-dedans comme dans une prison.

Elle n'osa rien dire, mais une sorte de funèbre pressentiment s'empara d'elle. Elle se rappela la figure énigmatique du comte et elle eut peur.

Elle s'appretait à descendre quand M. de Grüber vint s'asseoir auprès d'elle.

Les chevaux piaffaient avec impatience, et il sembla à la jeune fille qu'elle entendait la voix de Marguerite, parlant bas au cocher et au valet de pied.

Dès que la voiture commença à marcher, le

## Correspondances particulières

DU « JOURNAL DU LOT »

Rarement session s'est ouverte sous des auspices aussi calmes. M. Rochefort lui-même ne croit plus au message de M. Grévy qu'il avait annoncé. Aucune compétition ministérielle n'est en jeu; pas de lutte entre les groupes pour faire l'assaut du fauteuil au Sénat ni au Palais-Bourbon.

Un terrain commun sur lequel l'accord s'est fait, en dehors de toute pression et de tout mot d'ordre, c'est celui de la nécessité de donner au centenaire de 1789 une importance considérable et de faire de la célébration de cet anniversaire, une date historique, destinée à ouvrir une ère nouvelle pour la patrie française.

A une distribution de prix des cours professionnels créés par l'union nationale de la rue de Lancry, M. Anatole de la Forge, qui présidait, a aussi fait ressortir la signification de cette date, exprimant l'espoir que le centenaire serait célébré au milieu du travail et de la paix.

« J'insiste sur le mot paix, a ajouté le député radical, car pour moi, tout en conservant le culte de nos deux provinces perdues, ce que je souhaite, c'est la paix. Je crois que nous devons nous préparer à la célébration de ce centenaire dans un sentiment d'émulation pacifique. Nous inaugurerons ainsi l'exposition de 1889 que M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, mènera à bonne fin, soyons en convaincus. »

De vifs applaudissements ont accueilli les paroles de M. Anatole de La Forge.

— L'événement de la journée de dimanche, pour le Paris mondain, a été la fête donnée au Cirque d'Été, sous la présidence du général Boulanger, par l'école nationale d'escrime française, au profit des inondés du Midi, et à laquelle assistaient l'élite de la société parisienne et tout ce que la capitale compte d'amateurs, friands de la lame, comme on dit.

La recette a été du reste fort belle.

Le soir, M. Edouard Lebey, président de l'école d'escrime française, recevait à dîner, dans son hôtel de l'avenue du Bois de Boulogne, le ministre de la

comte fit tomber lui-même les panneaux de droite et de gauche, et on fila vers l'Arc-de-Triomphe.

Wilhelmine s'étonna.

Elle fit observer qu'on se trompait, que la maison où l'on se rendait n'était pas de ce côté.

Le comte répondit qu'il avait promis de prendre un de ses amis de l'ambassade, qui habitait la rue de la Grande-Armée.

La jeune fille ne dit plus rien.

On allait rapidement dans les avenues éclairées, qui ressemblaient, de loin, à un ciel piqué d'étoiles.

Les chevaux suivirent l'avenue de la Grande-Armée, puis ils dépassèrent l'octroi; alors, sur une nouvelle observation de Wilhelmine, le comte répondit qu'il s'était trompé, que ce n'était pas l'avenue de la Grande-Armée, mais l'avenue de Neuilly, que son ami habitait, et en disant ces mots, il avait dans la voix une sorte d'ironie moqueuse qui fit tressaillir la fille de la marchande d'oranges.

Est-ce qu'elle aurait été jouée? Est-ce qu'on se serait moqué d'elle?

Une grande sensation de peur l'envahissait.

La voiture marchait toujours, allant plus vite de minute en minute.

Wilhelmine aperçut par la portière une nappe d'eau dans laquelle la lune se reflétait et qui flamboyait sous la réverbération des becs de gaz. C'était la Seine. On traversait un pont.

Le cocher tourna à droite et on longea le fleuve.

Plus de doute, on s'éloignait de Paris. On avait tendu un piège à Wilhelmine et la jeune fille s'était laissée naïvement prendre.

guerre, ses officiers d'ordonnance, les professeurs et amateurs qui avaient tiré au Cirque d'Été et le comité de la salle de la rue Saint-Marc.

Au dessert, M. Lebey a porté un toast au général Boulanger. Le ministre de la guerre s'est levé à son tour et, après avoir remercié M. Lebey, a exprimé de nouveau ses intentions de favoriser les progrès de l'escrime.

— Un fils du prince Impérial, tel est le titre d'un article du *Figaro* qui a été beaucoup commenté, à Paris, ces jours derniers et dont voici quelques extraits :

Au lendemain des obsèques du prince Impérial, le bruit se répandit que le fils de Napoléon III s'était marié secrètement avec une jeune Anglaise, et qu'un enfant était né de cette union. Certaines feuilles anglaises se firent l'écho de ce bruit, qui trouva peu de créance sur le continent.

Des recherches furent faites pour découvrir la vérité, et on acquit bientôt la preuve qu'il n'y avait là qu'un racontar sans valeur : nulle part on ne trouva la trace d'un mariage contracté par le prince Impérial.

Le prince Impérial laissait, en effet, un enfant, mais cet enfant était le fruit d'une liaison toute passagère.

C'est dans une de ses excursions à Londres que le fils de Napoléon III fit la rencontre d'une jeune fille qui, comme la chose est fort commune en Angleterre, voyageait toute seule.

Ils se plurent, ils se le dirent, et avant que le prince fut arrivé à la gare, la liaison était ébauchée.

Ce fut pendant longtemps un amour entre deux enfants qui s'ignorent eux-mêmes et qui se contentent du plaisir qu'ils éprouvent de se voir et de se trouver ensemble.

C'était un amour en quelque sorte incognito. Le prince tenait à garder le secret sur sa personnalité.

Le prince partit, mourut et la jeune femme devenue mère apprit sur l'exhibition du portrait à qui elle avait eu à faire.

Un jour, cédant à des obsessions sans doute malveillantes, Miss... se présenta à Camden Place avec son enfant, et elle fut éconduite par la domestique du château.

Les journaux anglais s'occupèrent pendant quel-

Elle fit un mouvement brusque, se leva dans le landau et voulut baisser la glace, mais le comte la prit rudement par le poignet et la força à se rasseoir.

La pauvre enfant, affolée, poussa un cri de douleur et de désespoir. Elle était perdue. On l'enlevait.

XXV

PRISONNIÈRE

La physionomie du comte avait brusquement changé. A la lueur qui s'échappait des lanternes de la voiture et qui éclairait faiblement l'intérieur, la fille de la marchande d'oranges entrevit une figure terrible qu'elle ne connaissait pas encore.

M. de Grüber était livide, nerveux, et ses yeux, fixes et durs, distillaient une méchanceté froide.

Wilhelmine se recula instinctivement, un cri d'effroi aux lèvres.

— Où allons-nous, bégaya-t-elle, et que voulez-vous de moi ?

— Vous le saurez bientôt, répondit durement le comte. Mais rassurez-vous, il ne vous sera fait aucun mal. J'ai pensé que l'air de Paris vous était malsain pour le moment et je vous fais conduire à la campagne.

L'équipage allait plus lentement dans les chemins à demi effondrés, maintenant. A droite, scintillait la Seine, piquée par les étoiles du ciel et par les illuminations de la terre.

A gauche, s'élevaient de grands arbres, qu'un vent assez violent agitait follement.

On passait devant des maisons encore éclairées, dont les persiennes étaient closes.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

79

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XXIV

LE DÉPART

Il n'y avait plus qu'à livrer le contrat de mariage, pièce indispensable pour toucher.

Gaudru fils n'aspirait pas avec moins d'avidité que les autres à cette heure fortunée, — et il en voulait à la jeune fille de la retarder par une mauvaise volonté qu'il ne s'expliquait pas. Il n'était pas à tout prendre beaucoup plus laid ou plus bête qu'un autre gommeux, et il ne voyait pas pourquoi on le repoussait avec tant de persistance... Il se disait que quand Wilhelmine serait sa femme, il se vengerait de ses premiers dédains et les lui ferait payer cher. Il la méprisait à son tour et irait chercher des consolations auprès des tendresses faciles qui lui avaient été favorables, tant qu'il avait eu des écus. L'argent de la fille du comte servirait à payer ses débordements. Ce serait sa revanche.

En attendant, il enterrait joyeusement la vie de garçon, en croquant les derniers billets de banque de papa.

A dix heures, Wilhelmine était habillée et attendait au salon le comte, qui arriva bientôt, —

ques jours de Miss... et de son fils. Et puis on silence profond s'est fait sur eux.

On était fort intrigué de savoir ce que cet enfant était devenu lorsque le *Daily-Cronicle* vient nous l'apprendre.

Suivant ce journal, le fils du prince Impérial est à Paris avec un Anglais qui l'adopta virtuellement. Sa mère est institutrice à Melbourne.

Suivant le *Gaulois*, M. Goblet, président du conseil, après en avoir conféré avec M. Dauphin, le ministre des finances, aurait décidé qu'aucune demande de crédits extraordinaires ne serait déposée sur le bureau des Chambres. Cette décision viserait particulièrement le général Boulanger à cause de sa demande de crédits pour la réorganisation de notre armement, et aurait pour but de l'amener à donner sa démission.

Dans le cas où le ministre de la guerre se retirerait, il recevrait en compensation le commandement de Tours et serait remplacé par le général Février.

Un duel entre M. Henri Rochefort et M. de Montebello est probable à la suite d'une polémique entre l'*Intransigeant* et la *Petite République*.

On annonce un prochain mouvement préfectoral par suite de la nomination de M. Allain-Targé, préfet de l'Aisne, comme directeur du personnel à l'intérieur, en remplacement de M. Laffoy.

Il y a une petite amélioration aujourd'hui à la Bourse dans les cours de nos fonds d'Etat, ainsi que des principales valeurs.

D'après une note du *Temps*, c'est en obligations amortissables en 66 ans que seront émis les 400 millions nécessaires à l'équilibre du budget et au paiement des 86 millions demandés cette année par le ministre de la guerre pour compléter l'organisation de notre système défensif. Les crédits pour les travaux publics sont réduits de 69 à 55 millions. Les obligations nouvelles seront émises par le Trésor, non pas d'un seul coup, mais au fur et à mesure des besoins.

UN LOTAIN.

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 janvier

Le président doyen-d'âge de la Chambre, M. Pierre Blanc, déclare ouverte la session ordinaire de 1887, puis il prononce un discours qui a été chaleureusement applaudi. On a ensuite procédé au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du président définitif.

384 députés ont pris part au vote; M. Charles Floquet est élu par 329 voix, il y a 50 bulletins blancs.

Les quatre vice-présidents sortant sont réélus: MM. Anatole de La Forge, 287 voix; Ernest Lefèvre, 226; Buyat, 224; Casimir Périer 217.

Les secrétaires élus sont: MM. Arnault et Le Cour de la droite, Bovier-Lapierre, Brousse, Dutailly, Compayré, Etienne et Thévenet de la gauche.

M. Le Cour remplace M. de Lamarzelle; tous les autres secrétaires ont été maintenus en fonctions.

### SÉNAT

Séance du 11 janvier.

Après une allocution du président d'âge, M. Carnot, le Sénat s'ajourne à jeudi pour procéder à l'élection de son bureau.

## INFORMATIONS

**Au Tonkin.** — Le gouvernement a reçu la dépêche suivante, datée d'Hanoi:

« Un groupe nombreux de rebelles s'est rassemblé à Than-Hoa et s'y est très solidement fortifié.

» Deux attaques successives ont eu lieu sans résultats.

» Nous avons 4 officiers blessés; 5 soldats européens et 8 tirailleurs tonkinois ont été tués; 15 soldats européens et 27 tonkinois blessés.

» Les renforts en artillerie et en infanterie ont été envoyés aussitôt à Than-Hoa, et le colonel Brissaud vient d'en prendre le commandement. »

**Les expédients budgétaires.** — Le *Gaulois* annonce que M. Dauphin, convaincu de l'inefficacité des réformes budgétaires et des suppressions annoncées dans le personnel des percepteurs et sous-préfets, se propose de réaliser des économies plus sérieuses en diminuant les remises accordées aux agents du fisc.

**Les élections futures.** — Le *Soleil* croit que si de nouvelles élections étaient rendues nécessaires par suite de la dissolution de la Chambre, elles donneraient encore une Chambre plus divisée que la Chambre actuelle.

**Les étudiantes en médecine.** — La Faculté de médecine de Paris ne compte pas moins de 108 étudiantes cette année. Il y a 83 étu-

diantes russes, 11 anglaises, 7 françaises, 3 américaines, 2 autrichiennes, 1 roumaine et 1 turque.

**La loi militaire allemande.** — Une dépêche de Berlin nous annonce que le maréchal de Moltke a déclaré devant le Reichstag, que « si le projet était rejeté, l'Allemagne aurait certainement la guerre au printemps prochain. »

M. de Bismarck a dit à son tour: « Quant à la France, les événements peuvent amener dans ce pays un autre gouvernement qui nous apporte la guerre. C'est une éventualité dont il faut tenir compte.

« Nous pouvons avoir la guerre dans dix jours comme dans dix ans avec la France, il faut donc que nous soyons prêts à toute éventualité. »

**Le maréchal Bazaine.** — Sous ce titre à effet: Une nouvelle trahison de Bazaine, la *France* publie le résumé d'un prétendu plan de campagne hispano-allemand, dirigé contre la France. Bazaine aurait été mêlé à ce complot tramé entre des généraux espagnols et des généraux allemands.

Il aurait étudié la frontière des Pyrénées en avril 1884 et communiqué ses notes à Alphonse XII.

Malgré les affirmations de la *France*, cette nouvelle n'est pas regardée comme sérieuse. Les bonnes relations qui existent entre la France et l'Espagne sont là pour rassurer à cet égard l'opinion française.

**Condamnation à mort d'Alexandre III, empereur de Russie.** — Les émigrés russes, résidant en Suisse, ont reçu, par télégramme chiffré, la nouvelle que, dans la matinée du 4, tous les coins de rue de Saint-Petersbourg étaient couverts d'affiches rouges portant la condamnation à mort de l'empereur comme fou furieux et homicide.

L'exécution doit avoir lieu dans le délai de quatre mois, et la sentence le déclare hors de toute loi divine ou humaine.

On annonce aussi de Genève, et cette nouvelle est confirmée par les journaux de Londres, que le comité scientifique des nihilistes a découvert une nouvelle matière explosible aussi supérieure à la dynamite que celle-ci l'est à la poudre.

On ajoute, enfin, qu'un nombre effrayant d'officiers russes sont affiliés à la cause de la révolution.

### Crédit foncier de France

Le 5 janvier, ont eu lieu, au Crédit foncier de France, les tirages suivants:

Obligations foncières 3 0/0 1877:

Le numéro 203,362 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 291,836 gagne 50,000 fr.  
Les numéros 362,452 et 257,610 gagnent chacun 10,000 fr.  
Les trente numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 fr.  
289,951 — 602,864 — 277,725 — 495,178 —  
548,929 — 199,596 — 495,044 — 281,831 —  
136,006 — 112,469 — 463,303 — 62,705 —  
19,110 — 238,329 — 463,919 — 164,897 —  
4,597 — 45,309 — 406,183 — 119,118 —  
10,874 — 371,678 — 420,443 — 274,357 —  
547,952 — 304,140 — 371,111 — 209,353 —  
33,700 — 22,796.

Obligations foncières 3 0/0 1879

Les numéros 950,408 et 1,448,948 gagnent chacun 100,000 fr.  
Le numéro 1,535,161 gagne 22,000 fr.  
Les numéros 1,693,903 et 1,180,559 gagnent chacun 10,000 fr.  
Les numéros 1,070,544; 448,948; 622,770; 1,259,429 et 433,210 gagnent chacun 5,000 fr.  
Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.  
1,748,720 — 1,502,073 — 522,627 — 736,376 —  
915,358 — 44,673 — 892,569 — 237,194 —  
385,366 — 345,102 — 1,656,496 — 1,160,042 —  
296,157 — 112,936 — 348,678 — 1,338,416 —  
795,817 — 1,755,476 — 1,605,555 — 1,262,847 —  
1,686,705 — 1,794,036 — 1,218,166 —  
832,616 — 1,473,058 — 933,974 — 562,620 —  
630,371 — 158,347 — 647,002 — 604,782 —  
354,915 — 1,337,910 — 1,182,289 — 615,712 —  
1,043,978 — 586,888 — 350,336 — 280,079 —  
1,586,892 — 142,967 — 623,966 — 1,120,380 —  
257,455 — 199,657 — 641,187 — 1,670,795 —  
474,184 — 1,208,927 — 1,392,072 — 1,595,757 —  
102,606 — 636,175 — 789,220 — 661,023 —  
1,434,996 — 1,342,390 — 378,910 — 1,000,651 —  
1,128,950 — 370,694 — 755,038 — 615,625 —  
272,862 — 89,669 — 690,606 — 298,154 —  
899,268 — 808,133 — 261,437 — 586,414 —  
150,147 — 1,641,128 — 868,492 — 1,595,344 —  
435,149 — 308,242 — 344,961 — 1,545,095 —  
966,962 — 1,001,392 — 214,086 — 890,231 —  
1,392,776 — 151,737 — 549,085 — 768,031 —  
1,712,609 — 1,102,028.

Obligations foncières 1885:

Le numéro 519,933, gagne 100 000 fr.  
Le numéro 388,422, gagne 30 000 fr.  
Les numéros 737,154; 272,089; 899,436; 264,456; 418,791 et 329,031 gagnent chacun 5,000 fr.  
Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement de 1,000 fr.  
399,381 — 444,489 — 150,809 — 479,585 —  
410,988 — 612,015 — 695,866 — 452,483 —  
193,982 — 231,634 — 67,236 — 33,943 —  
556,400 — 77,522 — 766,786 — 581,339 —  
329,390 — 291,299 — 636,945 — 704,792 —  
454,284 — 44,413 — 27,564 — 190,294 —  
768,872 — 383,214 — 582,201 — 742,578 —  
768,260 — 260,882 — 164,186 — 731,346 —  
940,220 — 631,411 — 80,415 — 406,208 —  
138,616 — 302,936 — 813,972 — 775,267 —  
400,222 — 602,831 — 115,215 — 86,001 —  
445,613.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### A NOS ABONNÉS

Le Journal du Lot prie ses abonnés de l'informer, soit par lettre, soit par télégramme, de tout fait important se produisant autour d'eux. Les frais de poste ou de télégraphe leur seront remboursés.

Une importante réduction sur le prix de l'abonnement sera faite à tous ceux qui voudront être ses correspondants assidus.

### NOS CORRESPONDANTS

Crégoles, le 11 janvier.

Monsieur le directeur,

J'ai reçu un numéro de votre estimable journal, daté du 6 courant, et j'ai vu que l'abonnement serait exceptionnellement réduit, pour celui qui vous informerait régulièrement des faits divers, tels que l'orage, le crime, l'incendie, etc.

Je vous promets de vous adresser tous ces renseignements pour la commune de Crégoles et ses environs.

Ce ne sera pas le moindre attrait de votre journal que ces correspondances venues de tous les points du département, et je vous félicite de l'idée que vous avez eue, dans l'intérêt de vos lecteurs.

Veuillez agréer, etc.

L...

Moulinsbesson, 12 janvier.

Monsieur le directeur,

J'ai vu avec plaisir, dans votre numéro du 6 janvier, que vous demandez le concours des lecteurs du *Journal du Lot* pour vous transmettre régulièrement les faits intéressants.

C'est une excellente idée qui ne peut que rendre très intéressant le *Journal du Lot*, auquel nous sommes, dans nos campagnes, très attachés. Vous pouvez donc compter sur moi pour ma région.

Agréer, etc.

B...

### Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors.

— Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu la réunion au lycée de Cahors, des membres du comité d'administration de l'Association des anciens élèves du lycée.

En l'absence du trésorier empêché, le secrétaire général a présenté le compte-rendu de la situation financière de l'Association.

Au 31 décembre 1886, l'actif de la Société s'élevait à 6,802 fr., et le passif à 630 fr. seulement. L'Association peut donc disposer de la somme de 6,172 fr.

Le même compte-rendu constate, en outre, que, dans le courant de l'année 1886, le nombre des associés s'est augmenté de 20. Ce nombre est aujourd'hui de 164, sur lesquels 10 se sont définitivement libérés, en versant la somme de 100 francs.

Avant de lever la séance, le comité a décidé que la réunion générale se tiendrait au Lycée, le samedi 5 février, à 4 heures du soir. Le banquet aura lieu le même jour, à 6 h. 1/2. Comme les années précédentes, le montant de la cotisation pour le banquet a été fixé à 12 francs.

**Enseignement primaire.** — Par arrêtés préfectoraux, en date du 8 janvier 1887, M. le préfet du Lot, a nommé:

Instituteurs

A Pradines, M. Miquel Louis, précédemment à Concots;

A Belmontet, M. Cavané Jean-Joseph, précédemment adjoint à Luzech;

A Brouelles, commune de Maxou, M. Pontié Jean-Albert, précédemment adjoint à Souillac.

Institutrices

A Staal, commune de Gagnac, M<sup>lle</sup> Auguier Philomène, précédemment adjointe à Cressensac;

A Lamothe-Cassel, M<sup>lle</sup> Balagayrie, précédemment à Ussel;

A Ussel, M<sup>lle</sup> Froment Eulalie;

A Luziers, commune de Salviac, M<sup>lle</sup> Redouls Pauline, précédemment à Crégoles;

A Crégoles, M<sup>lle</sup> Delfau Marie-Eugénie, précédemment à St-Michel-de-Cours;

A St-Michel-de-Cours, M<sup>lle</sup> Balme Marguerite, précédemment à Rassiels;

A St-Cyprien, M<sup>lle</sup> Lafage.

**Tirage au sort.** — M. Bernardin, secrétaire général de la préfecture du Lot, est délégué pour procéder dans l'arrondissement de Cahors, à la vérification des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe 1886.

### Décoration méritée

Nous lisons dans la *Constitution* d'Agen: Nous voyons avec la plus grande satisfaction

figurer dans les promotions de l'ordre de la Légion d'honneur, publiée par l'*Officiel* d'aujourd'hui, le nom de M. Alexandre Jaille, l'industriel si méritant, qui a fondé dans notre département la maison des engrais agenais, organisée aujourd'hui en Société anonyme, dont il est le président, et la maison de droguerie Jaille et Thomas.

Déjà à l'occasion du dernier concours régional d'Agen, nous annoncions que M. le ministre de l'agriculture et M. Tisserand, directeur général, avaient visité avec le plus vif intérêt l'usine de la Benazie, voulant se convaincre par eux-mêmes de son importance et de ses moyens de fabrication. Nous avons aussi relaté que le jury de l'exposition industrielle, en présence des nombreuses médailles d'or et des diplômes d'honneur obtenus tant en France qu'à l'étranger, ne jugeant pas dignes du mérite de M. Jaille les récompenses dont il pouvait disposer, avait demandé pour lui la croix de la Légion d'honneur.

C'est à la suite de cette demande, et en récompense des services réels rendus à l'industrie et à l'agriculture, que cette décoration lui a été décernée.

L'opinion publique ne pourra que ratifier cette décision, qui est le juste couronnement d'une longue carrière employée aux travaux utiles pour le pays.

M. Jaille n'est pas un étranger pour le département du Lot. Quoique habitant le Lot-et-Garonne, il est presque devenu notre concitoyen par les nombreux travaux qu'il a fait faire dans le département du Lot. On a pu le connaître et l'apprécier dans nos campagnes, car c'est lui qui, le premier, a exploité les gisements de phosphates de chaux les plus importants à Larnagol, Cajarc, Bach, Limogne, etc. Le premier aussi il a fait transformer ces phosphates en poudre dans les moulins de Labéraudie, Mercuès, etc., pour les livrer ensuite à l'agriculture.

Soit pour l'exploitation des mines, soit pour la mouture, M. Jaille a employé beaucoup de capitaux dans notre département et a fourni à nos ouvriers un travail continu et rémunérateur. Il a concouru ainsi pour sa part à atténuer chez nous les effets de la misère causée par le phylloxera.

Aussi sommes-nous certains d'exprimer exactement les sentiments des travailleurs et des agriculteurs du département en disant que rarement distinction fut mieux méritée et que M. Jaille a bien le droit d'être fier de la décoration qui vient de lui être accordée.

On ne saurait trop louer ceux qui s'occupent avec tant d'activité de travaux à la fois industriels et agricoles, et procurent ainsi du travail à nos paysans si éprouvés. Un gouvernement vraiment démocratique ne saurait trop récompenser ceux qui, comme M. Jaille, sont persuadés que relever notre agriculture, c'est relever notre pays.

**Postes et Télégraphes.** — Le bureau de poste créé à Cénévières sera mis en activité le 16 janvier courant. Cet établissement desservira les communes de Cénévières, Calvignac et St-Martin-Labouval qui font actuellement partie de la circonscription postale de Limogne.

Les correspondances à destination des communes dont il s'agit devront, à partir de la date précitée, porter sur l'adresse, comme indication de l'établissement de poste, celle du nouveau.

**Octroi de Cahors.** — Le rendement pour l'exercice 1885 était de... 192.338 79  
Celui de l'exercice 1886 a été de... 192.128 34

Plus value en faveur de l'année 1886... 89 55

**Armée.** — Voici le tableau d'avancement, en ce qui concerne notre région, pour 1887: **Infanterie.** — Capitaine, porté pour chef de bataillon, M. Soulié de Bru, du 7<sup>e</sup> de ligne. Lieutenant, porté pour capitaine, M. Mouilleseau de Bernières, du 7<sup>e</sup> de ligne.

**Arrestation.** — La gendarmerie de Montauban a écroué aujourd'hui à la maison d'arrêt de Cahors, la femme G... pour vol et escroqueries, commis au préjudice de plusieurs habitants de notre ville.

**Tribunal civil de Cahors**  
*Affaire Audhuy contre la ville de Cahors*

M. Audhuy demande à la ville Cahors 33,000 fr. à titre d'indemnité pour les droits dont l'a frustré un arrêté du maire de la ville, en date du 21 décembre 1882, par lequel les étalages étaient interdits sur les trottoirs ayant moins de 1 mètre 20 de largeur.

Cet arrêté fut pris après la signature du cahier des charges par le maire et M. Audhuy. Il portait une atteinte assez grave aux intérêts du plancier.

Le fermier assigna quelques négociants devant la justice de paix en paiement des droits de place et celle-ci débouta M. Audhoy de sa demande. Il fit appel et le tribunal de première instance maintint le jugement du premier juge. M. Audhoy attaque aujourd'hui l'auteur de l'arrêté, lui-même.

M<sup>e</sup> Chaumier, avocat du barreau d'Agen, a soutenu les prétentions de M. Audhoy, il a démontré combien cet arrêté, pris presque immédiatement après la signature du cahier des charges par l'adjudicataire avait porté préjudice à ce dernier. Il a fait ressortir la netteté des articles du contrat dans lequel il était spécifié que le fermier avait le droit de percevoir, d'après le tarif annexé, dans les rues Feydel, de la Liberté, de la Mairie et Fénelon, ainsi que sur les quais, cales, places et marchés. Par conséquent, en prenant l'arrêté approuvé le 15 février, il enfreignait le contrat précédent et portait un préjudice notable à M. Audhoy.

M<sup>e</sup> Mayzen défenseur des intérêts de la ville, a réfuté les raisons de son adversaire. Il a démontré que d'après les articles 7, 10 et 11 du cahier des charges, le maire de la ville de Cahors s'était réservé le droit, dans un but de police urbaine, de modifier les conventions relatives aux étalages et que par conséquent l'arrêté du 21 décembre 1882 n'enfreignait pas les termes du contrat passé avec l'adjudicataire.

Il conclut au relaxe de son client. Après une réplique de M<sup>e</sup> Chaumier et la réponse de M<sup>e</sup> Mayzen, le tribunal renvoie le prononcé du jugement à lundi prochain.

**Lentillac-Figeac.** — Par décret, la commune de Lentillac-Figeac a été autorisée à emprunter, au Crédit Foncier, une somme de 28,000 fr., pour être employée à la construction d'un groupe scolaire.

L'adjudication des travaux à exécuter aura lieu sous peu.

**Un terrible drame.** — Le sieur Desmazels, originaire de Montcuq, exerçait depuis plusieurs années, à Moissac, la profession de chevrier. Il avait dans ses étables un taureau, âgé de deux ans et demi, qu'il avait fait venir. Depuis quelques jours, cet animal donnait quelques inquiétudes à son maître, par son humeur peu tranquille.

Mardi, Desmazels gardait paisiblement son troupeau, lorsque tout-à-coup l'animal se précipite sur lui. A coups de tête il l'abat, avec les cornes il lui ouvre le ventre; le nommé Goerre qui passait, armé d'un fusil, s'avance, tire sur le taureau qui s'enfuit dans la direction de Sainte-Livrade.

On s'approche du malheureux Desmazels, dont le corps n'était qu'une plaie et qui expira quelques minutes après.

P. S. — Le taureau a été tué par les gendarmes de Moissac.

**Chemins de fer d'Orléans**

La Compagnie d'Orléans a décidé d'étendre aux trains 972 et 974 de la ligne de Cahors à Libos, l'application du système de frein continu à air comprimé déjà en usage dans les trains de grand parcours. Les voyageurs trouveront à partir de demain une grande amélioration dans le matériel appelé à circuler entre Monsempron-Libos, Cahors et Montauban.

Les nouveaux wagons de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sont beaucoup plus spacieux que ceux de l'ancien modèle; ceux de troisième notamment sont moins de banquettes et de dossiers rembourrés. Les trains dans la composition desquels entrera le nouveau matériel sont les suivants :

1<sup>o</sup> Au départ de Cahors vers Libos : trains de 6 heures 25 du matin et de midi 47.

2<sup>o</sup> Au départ de Cahors pour Montauban : trains de 4 heures 42 et de 11 heures du matin.

3<sup>o</sup> A l'arrivée, dans les trains de 10 heures 25 du matin et 10 heures 47 du soir, venant de Libos.

4<sup>o</sup> Et dans les trains de midi 37 et de 6 heures 44 du soir, venant de Montauban.

Cette amélioration sera certainement fort goûtée des voyageurs auxquels la Compagnie procurera ainsi un nouveau confort.

**Nécrologie.** — La paroisse de Vaillac, offrait mercredi dernier un spectacle à la fois bien triste et bien consolant. Elle déplorait la mort de son vénéré pasteur et faisait pas ses larmes, le plus bel éloge de celui qu'elle a perdu. M. l'abbé Augustin Ollier était originaire de l'Aveyron et appartenait à une famille patriarcale qui donna trois prêtres au diocèse de Cahors.

**Mort subite.** — On rapporte de Bouloc, qu'un homme, en se rendant à la messe, dimanche matin, est tombé mort en chemin d'une attaque d'apoplexie.

**Foire de Moulin-Bessou** (commune de Valprionde). — Beaucoup de monde et peu

de bétail. Les porcs gras se sont vendus de 50 à 52 fr. les 50 kil. Un propriétaire en conduisait trois magnifiques qu'il a vendus 220 fr. pièce. Les cochons pour l'élevage valaient de 40 à 70 fr. Les œufs valaient 80 centimes la douzaine.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE  
Jeudi 13 janvier 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE :

- M<sup>me</sup> M. CONTI, du Vaudeville;
- M. POUCTAL, du Théâtre-Français de St-Petersbourg;
- M<sup>lle</sup> ANDRÉE BOURGEOIS, de la Renaissance;
- M. WALTER, du Vaudeville;
- M<sup>me</sup> LE MIÈRE, du Gymnase;
- M. SYLVAIN, de l'Odéon;
- M. LELONG, de la Renaissance;
- M. MALBERT, de l'Odéon;
- M. DEBRAY, du Châtelet;

UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS de la COMÉDIE-FRANÇAISE

**LE FILS DE GIBOYER**

Comédie en 5 actes, en Prose de M. ÉMILE AUGIER, de l'Académie-Française.

Étude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

**VENTE**

PAR SUITE DE  
**Saisie immobilière**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, le samedi douze février mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Maurel, huissier à Montcuq, en date du deux novembre mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du deux novembre de la même année, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-six — volume 140, numéros 48 et 49.

Et à la requête de Messieurs : 1<sup>o</sup> Pierre Pagès, propriétaire; 2<sup>o</sup> Jean-Baptiste Delsol, propriétaire, tous deux domiciliés de la commune de Saint-Pantaléon; 3<sup>o</sup> Clémence Béliens, veuve Victor Ruamps, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale d'Adrien Ruamps, son fils, mineur, domiciliée de la commune de Saint-Pantaléon; 4<sup>o</sup> Rosalie Ruamps, en religion, sœur Saint-André de la Miséricorde de Montcuq, domiciliée à Crayssac; 5<sup>o</sup> Marie Ruamps et Joseph Grifoul, mariés, propriétaires, domiciliés de la commune de Sauzet.

Sur la tête et au préjudice de : 4<sup>o</sup> Euphrasie Lagarde-Gardia et Casimir Molinié, mariés, Lagarde-Gardia Jean, aîné, propriétaires, domiciliés de la commune de Saint-Laurent.

Il a été procédé : A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés : Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six et le Tribunal, en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi douze février mil huit cent quatre-vingt-sept.

En conséquence et à la requête de Messieurs Pagès, Delsol et des consorts Ruamps, sus-nommés, lesquels constituent pour leur avoué, près le Tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7. Contre Lagarde-Gardia Euphrasie et Molinié Casimir, son mari, et Lagarde-Gardia Jean, aîné, tous à Saint-Laurent. Il sera procédé :

Le samedi douze février mil huit cent quatre-vingt-sept, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de ladite ville.

A la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés :

**Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie.**

- 1<sup>o</sup> Une terre, située à Lapaille, commune de Saint-Cyprien, formant le numéro 23 du plan, de contenance cinquante-sept ares quatre-vingt-cinq centiares;
- 2<sup>o</sup> Une terre, située à Lescout et Lapaille, formant le numéro 17 du plan, de douze ares soixante centiares, sur la commune de Saint-Laurent;
- 3<sup>o</sup> Sol de maison, située à les Salles et Lapaille, formant le numéro 40 du plan, même commune et section, de quarante centiares;
- 4<sup>o</sup> Une grange et patus, formant le numéro 11 du plan, même commune de Saint-Laurent, section A, de un are quarante centiares. La grange est construite en pierres moellons, recouvertes en tuiles canal, elle a deux tombants d'eau, à son entrée se trouve un hangar, elle se trouve, en partie, en mauvais état;
- 5<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu et section, formant le numéro 46 du plan, de un are quatre-vingt-douze centiares;
- 6<sup>o</sup> Une vigne, située au Causse Bas et Eugardies, formant le numéro 45, même commune, section B,

d'une contenance de trente-deux ares trente centiares;

7<sup>o</sup> Une fontaine et patus, situés à les Salles et Lapaille, même commune, section A, formant le numéro 17, d'une contenance de trois ares;

8<sup>o</sup> Une grange, située à Lapaille, même commune et section, formant le numéro 42 du plan, d'une contenance de quatre-vingt-dix ares. Ladite grange ne forme qu'une, avec celle ci-dessus décrite;

9<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu, commune et section, formant le numéro 13, d'une contenance de un are trente-cinq centiares;

10<sup>o</sup> Une terre, située à Lescout et Lapaille, même commune et section, formant le numéro 16 du plan, d'une contenance de huit ares vingt centiares;

11<sup>o</sup> Un sol, situé au même lieu et section, formant le numéro 9, d'une contenance de quarante centiares;

12<sup>o</sup> Une grange, située au même lieu et section, formant le numéro 14, d'une contenance de quarante-sept centiares, elle ne fait qu'un avec les deux ci-dessus;

13<sup>o</sup> Un jardin, situé à Lescout et Lapaille, même commune et section, formant le numéro 15 du plan, d'une contenance de quarante-huit centiares;

14<sup>o</sup> Une maison, située à Lapaille, même commune et section, formant le numéro 40 du plan. Elle est construite en pierre, recouverte en tuiles canal, ayant trois tombants d'eau, prenant son entrée principale au nord, et composée du rez-de-chaussée et d'un étage, et tenant avec Capmes, route départementale et ruisseau;

15<sup>o</sup> Une autre maison, située au même lieu et section, formant le numéro 9 du plan, c'est la même, et ne fait qu'une seule, avec celle ci-dessus décrite;

16<sup>o</sup> Une terre, située à Laperrière et Mariés, formant le numéro 25, section E, d'une contenance de douze ares soixante-quinze centiares, sur la commune de Saint-Cyprien;

17<sup>o</sup> Une terre, située à Rivière d'Ancoird, même commune, section D, d'une contenance de quarante-deux ares soixante-quinze centiares;

18<sup>o</sup> Une terre, située à Pont de Parriel, même commune et section, d'une contenance de trente-deux ares soixante-six centiares;

19<sup>o</sup> Un pré, situé à Mariés et Lapaille, même commune, section E, formant le numéro 13 du plan, de huit ares quarante-cinq centiares;

20<sup>o</sup> Une terre, située à Layral, même commune et section, d'une contenance de soixante-onze ares trente centiares;

21<sup>o</sup> Une terre, située à Combe de Durou et Lacombe, même commune et section, formant le numéro 63, d'une contenance de trente-quatre ares cinq centiares;

22<sup>o</sup> Une terre, située à Rivière d'Ancoird, même commune, section D, formant le numéro 18 P, d'une contenance de quarante-deux ares soixante-quinze centiares;

23<sup>o</sup> Une terre, située à Gaillard, même commune section E, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt centiares;

**Mise à prix :**

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs, ci. . . . . 10 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est expliqué que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, F<sup>o</sup> . . . . . C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Étude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

**EXTRAIT**

D'UN

**Jugement de séparation de biens**

Suivant jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Gibert, Elisabeth, épouse du sieur Conquet, Jean, cultivateur, domiciliée à Roudié, commune de Fontanes, admise à l'assistance judiciaire par décision du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six, a été séparée de biens d'avec le dit Conquet, son mari.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : LACOSSE.

**Bibliographie**

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1357<sup>e</sup> livraison (8 janvier 1887). — De Zaïansk au Thibet et aux sources du Hoang-Ho (fleuve Jaune), troisième voyage de N. Prjévalsky, en Asie centrale. — 1879-1880. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Y. Pranisnikoff. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 736<sup>e</sup> livraison (8 janvier 1887). — Texte :

Second violon, par J. Girardin. — La vertu en France : Le prêtre, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — Parisiens et montagnards, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les animaux à yeux multiples. — Le cuivre, par Maurice Daubin. — Dessins de : Tofani, Ed. Zier. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard St-Germain, à Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

**BOURSE. — Cours au 12 janv.**

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 60
4 1/2 0/0 ancien	104 50
4 1/2 0/0 1883	409 90

**Dernier cours du 12 janv.**

Actions Orléans	1,325 50
Actions Lyon	1,257 00
Obligations Orléans 3 0/0	395 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	324 00
Obligations Lombardes (jouissance . . .)	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	342 75

**AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ**

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

**10 ans malade!**

Pont-Château (Loire-Inférieure), le 25 juin 1886. Ma femme souffrait depuis dix ans d'une douleur au côté et de violents maux de tête; depuis qu'elle a pris des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elle se trouve beaucoup mieux. Je veux toujours en avoir chez moi et j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Royer. Légalisation de la signature.

**EMPIRE DU BRÉSIL**

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

**CHEMINS DE FER BRÉSILIENS**

Capital social : 10 millions entièrement versés

**94,000 Obligations de 500 francs**

dont le produit est destiné notamment à la conversion ou au remboursement de 63,649 obligations anciennes en circulation

Intérêt annuel : 22 fr. 50 (15 janvier et 15 juillet)

L'annuité de 2,275,000 fr. concédée à la C<sup>ie</sup> par le Gouvernement Brésilien, sous forme de garantie d'intérêt est entièrement affectée, jusqu'à son expiration, en 1911, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

Prix d'émission : 441 fr. 50 (jouissance du 15 janvier 1887)

PAVABLES (en souscrivant . . . . .)	40 fr.	L'obligation, libérée à la répartition, sera à la répartition le 15 février 1887. 150 » tion sera libérée le 15 mars 1887. 151 50	à 440 francs.
	100 »		
	150 »		

Le revenu du titre libéré ressort à plus de 5 %, sans compter la prime d'amortissement.

**CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES :**

Le droit de souscrire par préférence est réservé aux porteurs d'obligations anciennes qui recevront, pour chaque obligation ancienne présentée :

Une obligation nouvelle 4 1/2 libérée, jouissance 15 janvier 1887;

Une soule en argent de 60 francs;

L'intérêt à 5 0/0, jusqu'au 15 janvier 1887.

Les obligations anciennes non converties seront remboursées au pair.

**ON SOUSCRIT : Samedi 15 janvier 1887 :** Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société Générale, 84, rue de Provence, Et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance et présenter les titres anciens à la conversion.

Demande immédiate d'admission des obligations nouvelles à la Cote officielle

**INJECTION BROU**

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lut rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Inpédiment franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRE, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**A LOUER**

Le Magasin de Charcuterie BURGALIERES S'adresser à M. Séguy, propriétaire.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantagement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

Machine à coudre rotative à deux bobines

Junker & Ruh

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

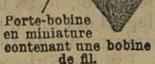


La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double picure d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lente et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.



En vente chez : Charles Desprats, Ancien Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot.).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LA GRÊLE

ASSURANCE

contre la grêle, demande des Agents. Fortes remises. Ecrire au Directeur, boulevard Magenta, 166, Paris.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

\* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association Générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale  
Tome V : Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Asyrie  
Tome VI : Les Origines, les races et les Langues  
Tome VII : Histoire de l'Égypte  
Tome VIII : Histoire de l'Égypte  
Tome IX : Histoire de l'Égypte  
Tome X : Histoire de l'Égypte  
Tome XI : Histoire de l'Égypte  
Tome XII : Histoire de l'Égypte  
Tome XIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XIV : Histoire de l'Égypte  
Tome XV : Histoire de l'Égypte  
Tome XVI : Histoire de l'Égypte  
Tome XVII : Histoire de l'Égypte  
Tome XVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XIX : Histoire de l'Égypte  
Tome XX : Histoire de l'Égypte  
Tome XXI : Histoire de l'Égypte  
Tome XXII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome XXV : Histoire de l'Égypte  
Tome XXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome XXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome XXX : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome XL : Histoire de l'Égypte  
Tome XLI : Histoire de l'Égypte  
Tome XLII : Histoire de l'Égypte  
Tome XLIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XLIV : Histoire de l'Égypte  
Tome XLV : Histoire de l'Égypte  
Tome XLVI : Histoire de l'Égypte  
Tome XLVII : Histoire de l'Égypte  
Tome XLVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome XLIX : Histoire de l'Égypte  
Tome L : Histoire de l'Égypte  
Tome LI : Histoire de l'Égypte  
Tome LII : Histoire de l'Égypte  
Tome LIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LV : Histoire de l'Égypte  
Tome LVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXV : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXVIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXX : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXXI : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXXIII : Histoire de l'Égypte  
Tome LXXXXXXX